



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

naturalisation

Question écrite n° 108585

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la procédure de naturalisation. En effet, les personnes qui souhaitent solliciter l'acquisition de la nationalité française par naturalisation et qui prennent à cette fin un rendez-vous auprès du service des étrangers de leur préfecture, sont informées qu'elles ne seront convoquées pour déposer leur dossier que dans plusieurs années, trois ou quatre ans parfois. À ce délai, il faut ajouter celui d'instruction et l'obtention de la nationalité n'est effective que cinq ou six ans après la demande. Une telle situation peut se révéler fort préjudiciable pour certaines personnes, pour des raisons professionnelles, par exemple. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour remédier à ce dysfonctionnement.

Texte de la réponse

La progression constante du nombre de demandes de naturalisation (plus 5 % entre 2005 et 2006) contribue à un allongement des délais d'accueil des postulants. Néanmoins, les délais d'instruction des demandes et de décisions se sont notablement améliorés en raison des mesures de réorganisation des services concernés. Les dossiers sont actuellement traités dans un délai moyen de douze mois au plan national. Le déploiement du système d'information des demandes de naturalisation dit PRENAT dont l'objectif est de permettre le traitement en continu des dossiers réduira davantage l'ensemble des délais inhérents à l'accomplissement de la procédure de naturalisation. Ce système dont le déploiement sur l'ensemble du territoire devrait s'achever au cours du second trimestre 2007 a pour objectif de faciliter les tâches de recueil et d'enregistrement des demandes, ainsi que celles de la gestion des enquêtes réglementaires et d'instruction des dossiers par les services compétents du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108585

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11231

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2951